

L'Accord du lac Meech et le système politique canadien

François Rocher
Université d'Ottawa
et
Gérard Boismenu
Université de Montréal

Les modifications constitutionnelles arrêtées par les premiers ministres réunis à Ottawa les 2 et 3 juin 1987 furent largement interprétées comme un geste de réconciliation nationale. Le refus du Québec, en novembre 1981, de s'associer au rapatriement de la constitution ainsi qu'aux modifications qui y étaient rattachées entachait la légitimité de la constitution, même s'il n'en minait pas la légalité. L'entente constitutionnelle de 1987 fut présentée dans l'opinion publique comme le *Quebec Round* dans la mesure où elle tente de répondre aux conditions posées par le gouvernement de Robert Bourassa pour entériner le *Canada Bill*.

La constitution est évidemment un document de nature juridique. Elle exprime toutefois des compromis politiques entre